



Région  
Bretagne  
Groupe socialiste

13 c, Franz Heller  
35700 Rennes  
☎ 02 23 21 36 50  
☎ 02 23 21 14 39  
psbretagne@wanadoo.fr

# Notes & Arguments

Canal Socialiste  
N° 12 - 2 novembre 05

## LE PLAN ENERGIE POUR LA BRETAGNE

Les modalités d'élaboration du Plan Energie pour la Bretagne ont été présentées et adoptées à l'occasion de la session d'octobre du Conseil régional. « Comment, s'est interrogé à cette occasion Jean-Yves Le Drian, concilier l'usage de cette ressource indispensable et de ce vecteur de progrès qu'est l'énergie avec la réduction de l'impact sur l'environnement ? La question est posée aux décideurs comme à chacun des citoyens. »

De fait, le Protocole de Kyoto (1997), qui se fixe comme objectif de ramener en 2010 le niveau d'émission de gaz à effet de serre à celui relevé en 1990, implique la mise en œuvre conjointe de politiques supranationales, nationales, régionales et locales, chaque échelon ayant le devoir de fonder sa propre stratégie énergétique dans un souci de « responsabilité commune et différenciée ».

### En quoi l'échelon régional s'avère-t-il pertinent ?

Même si l'institution régionale ne dispose d'aucune responsabilité formelle dans le domaine de l'énergie, il n'en demeure pas moins vrai que celui-ci a un impact important sur de nombreux secteurs intéressant de près la Bretagne : économie, environnement, transports, agriculture, pêche... D'autre part, la Région représente un relais naturel entre les élus locaux et les opérateurs, et a donc vocation à développer en la matière un rôle de coordination. Enfin, elle constitue l'échelon territorial retenu par EDF, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et l'Etat dans leurs analyses, et s'avère en conséquence un cadre pertinent en vue d'une planification énergétique.

### Quelles sont, aujourd'hui, les particularités de la Bretagne dans le domaine de l'énergie ?

En premier lieu, la Région produit moins de 5 % de ses besoins, de l'énergie électrique essentiellement en provenance de la centrale marémotrice de la Rance, mais aussi, de manière plus anecdotique, des turbines à combustion de

Brennilis et Dirinon, ainsi que de sources locales de productions renouvelables (éolien, hydraulique, biomasse).

La Bretagne est, en France, la troisième région productrice d'électricité éolienne, après le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais, et compte douze sites actuellement en activité (neuf dans le Finistère, un dans le Morbihan, dans les Côtes-d'Armor et en Ile-et-Vilaine). Le solaire thermique se développe fortement, les installations de chauffe-eau à destination des particuliers et des structures collectives bénéficiant, dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, d'une aide du Conseil régional pouvant atteindre jusqu'à 80 % du prix des travaux. D'autres expériences novatrices sont tentées dans les domaines de la biomasse et de la valorisation des déchets. Pourtant, la part des énergies renouvelables ne s'élève aujourd'hui, en Bretagne, qu'à 1,2 % de la consommation totale d'énergie.

La consommation d'énergie par habitant se révèle inférieure, dans la région, à la moyenne nationale. Il faut s'attendre à cet égard à un

« **phénomène de rattrapage** » qui se traduira inévitablement par des difficultés accrues sur l'offre. Entre 1976 et 2005, la consommation d'électricité a déjà augmenté de 285 % en Bretagne, contre 125 % dans le reste de la France !

Jusqu'à présent, la qualité des réseaux de transport d'énergie a garanti à notre région une bonne sécurité d'alimentation. Cependant, sa situation de « *péninsule électrique* » (jusqu'à 300 kilomètres entre le point de production et celui de **distribution**) génère des risques de chute de tension en bout de ligne, susceptible d'entraîner des délestages, notamment en hiver. La forte croissance, prévisible, de la demande ne fait que renforcer les craintes... RTE estime ainsi que **les limites d'alimentation de la Région Ouest, si l'on prend en compte les moyens de production actuellement disponibles, seront atteintes dès 2008 !**

### Quels sont, dans le domaine de l'énergie, les perspectives d'évolution en Bretagne d'ici 2020 ?

D'après l'étude réalisée pour l'ADEME et le Conseil régional entre 2003 et 2005, il apparaît que, quelle que soit la position adoptée par les autorités compétentes, **la consommation d'énergie va continuer à croître dans la Région à l'horizon 2020**, – de 16 % si l'on adopte une politique volontariste de maîtrise de la demande et de développement des productions renouvelables, de 43 % si prévaut une attitude de « *laissez-faire* ». Le respect des objectifs de Kyoto en terme d'émissions de CO2 paraît donc d'ores et déjà fortement compromis.

S'il s'avère que la croissance de la consommation de produits pétroliers restera très forte (de 27 à 57 % selon les scénarii envisagés), **il semble en revanche possible de limiter en 2020 l'augmentation de la demande d'électricité à 5 % de celle constatée en 1999 :**

- ➔ Par la **maîtrise de la demande d'énergie**, en consommant moins et au bon moment.
- ➔ Par le **développement de moyens de production électrique d'origine renouvelable**.

La Bretagne doit miser tout particulièrement sur son **potentiel éolien, le deuxième de France**.

Une politique volontariste dans le domaine de la maîtrise de l'énergie pourrait permettre, d'ici 2020, **d'économiser de l'ordre de 20 % de la consommation actuelle. La part des énergies renouvelables dans la production d'électricité pourrait alors s'élever à 41 %**. La sécurité d'alimentation de la Bretagne s'en trouverait dès lors considérablement renforcée.

### Quelles raisons motivent l'élaboration d'un Plan Energie pour la Bretagne ?

Ce Plan vise à apporter un ensemble de solutions cohérentes aux grands problèmes de fond évoqués plus haut, à savoir :

- ➔ Le renforcement de la sécurité d'alimentation énergétique de la Bretagne.
- ➔ La maîtrise de la consommation d'énergie et la promotion de l'efficacité énergétique.
- ➔ Le développement des énergies renouvelables et des filières locales associées.

### Comment sera élaboré ce Plan Energie pour la Bretagne ?

Une première phase de **concertation et d'élaboration de diagnostics et propositions** réunira, entre octobre 2005 et juin 2006, les acteurs impliqués dans le projet : collectivités locales, ADEME, EDF, GDF et RTE, nouveaux opérateurs œuvrant dans le domaine des énergies renouvelables, tissu associatif... La pluralité des partenaires atteste que la Région Bretagne s'inscrit délibérément dans une démarche de transparence et d'ouverture.

Une deuxième phase, entre juin et novembre 2006, se traduira par la **rédaction du projet de plan régional de l'énergie 2007-2012**. Ce document sera soumis à l'Assemblée régionale fin 2006.

Une troisième phase, entre 2007 et 2012, permettra la **mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan**. Une conférence régionale de l'énergie, créée pour l'occasion, réunira l'ensemble des acteurs concernés sous les auspices du Président de Région.